

	<b>Présentation du rapport au Conseil de Bordeaux Métropole du 27 mai 2016</b>	<b>Rapport</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction appui administrative et financière DGVT</b>	<b>N° 31188</b>

**Commission(s) :**  
**Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain du 9 mai 2016**  
**Finances du 13 mai 2016**

**Bordeaux UEFA EURO 2016 - évaluation des surcoûts et nouvelles recettes liés à l'accueil de l'évènement au regard du contexte local, national et international - Décision - Autorisation**

**Résumé:** Le 10 juin prochain, démarrera l'UEFA Euro 2016 en France. Le premier match sur Bordeaux se tiendra le 11 juin à 18h. S'en suivra 4 matchs supplémentaires, pour se terminer par un quart de finale, le 2 juillet au nouveau Stade de Bordeaux.

Le contexte international et les affiches de matchs à Bordeaux ont imposé aux services de réétudier les dispositifs d'accueil, notamment en lien avec les questions sécuritaires et de transports. Par ailleurs, conformément aux contrats qui nous lie avec l'organisateur, des travaux spécifiques d'aménagement du stade pour l'évènement sont à prévoir et sont confiés à la ville de Bordeaux pour le compte de Bordeaux Métropole en lien avec l'exploitant de l'équipement.

Il convient donc de réévaluer les coûts afférents à l'évènement pour permettre aux habitants de la métropole ainsi qu'aux visiteurs d'être accueillis dans des conditions optimisées.

L'opération est estimée à

- 3 374 316 € (en charges budgétaires) en nouvelles dépenses
- entre 1 694 000 € et 1 994 000 € en nouvelles recettes

Soit un surcoût estimé entre 1,38 M€ et 1,68 M€.

Son financement reste à déterminer : financement à inscrire au budget supplémentaire 2016

---

Documents annexes : actualisation budget fan zone , fan zone jauge , actualisation plan de mobilité , actualisation budget Kéolis , actualisation bilan financier

---

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 10 juin prochain, démarrera l'UEFA Euro 2016 en France. Le premier match sur Bordeaux se tiendra le 11 juin à 18h. S'en suivront 4 matchs supplémentaires, pour se terminer par un quart de finale, le 2 juillet au nouveau Stade de Bordeaux.

Le contexte international et les affiches de matchs ont imposé aux services de réétudier les dispositifs d'accueil, notamment en lien avec les questions sécuritaires et de transports.

Par ailleurs, en prenant compétence pour l'organisation de l'évènement, Bordeaux Métropole doit s'assurer de la mise à disposition du Stade en se conformant aux aménagements spécifiques d'un tournoi international de cette envergure. Ces aménagements sont confiés à la ville de Bordeaux, signataire du contrat de stade avec l'UEFA et du contrat de partenariat avec la société exploitante du stade.

Il convient donc de réévaluer les coûts de l'opération pour permettre aux habitants de la Métropole ainsi qu'aux visiteurs d'être accueillis pour cet évènement dans des conditions optimisées.

## **1) Renforcement des dispositifs sécuritaires**

### a) contexte

Les événements de novembre 2015 en France ont largement contribué à faire évoluer les conditions de sécurité de tous les dispositifs d'accueil de l'UEFA EURO 2016.

Une première circulaire interministérielle datant de mars 2015 imposait un certain nombre de contraintes aux organisateurs des « fan zones » afin d'aménager un espace de rassemblement de personnes dans de bonnes conditions de sécurité.

Au mois de février 2016, une nouvelle circulaire ministérielle faisant suite aux attentats de novembre a engendré la nécessité de renforcer les conditions de sécurité au niveau de la « fan zone », programmée à Bordeaux sur l'Esplanade des Quinconces. Cette dernière exige la systématisation de la palpation et la possibilité de recourir à la détection de métaux, la mise en œuvre de vidéo protection à l'intérieur comme à l'extérieur de la « fan zone », la mise en place de consignes, l'augmentation du nombre d'agents de sécurité, un contrôle d'accès et une fermeture de l'espace élargis à la zone d'animation avec double barriérage, la délocalisation du poste de commandement et du poste médical avancé. Autant de dispositifs complémentaires à prévoir afin de garantir l'optimisation du niveau sécuritaire à l'intérieur de la « fan zone », dont le prévisionnel est estimé à 960,5K€ HT ( voir annexe Budget Fan Zone).

La question du maintien de ces espaces avait fait débat après les évènements du 13 novembre 2015. L'Etat, l'UEFA et les Sites-hôtes ont unanimement considéré que cet aménagement permettait d'éviter de laisser se disséminer les nombreux non porteurs de billets (locaux ou visiteurs) dans la ville et de proposer une zone de rassemblement sécurisée et dotée des dispositifs de prévention en terme de secours, d'assistance et d'intervention.

Ces mesures sécuritaires complémentaires ont également une incidence sur la circulation des transports en commun à proximité de la « fan zone ». En effet, la systématisation de la palpation et la clôture de l'espace animation entraînent inévitablement un ralentissement des flux des accès dans la « fan zone » et nécessitent un déplacement des accès à proximité immédiate des voies de tramway, ce qui peut constituer un risque d'encombrement de ces dernières au niveau de l'hémicycle de la colonne des Girondins. Or, l'arrêt de la circulation de tramway ne peut être envisagé, notamment les jours de match, puisqu'elle conditionne l'accès des porteurs de billets au stade depuis la gare et le centre-ville. L'arrêt du tramway sur certaines portions n'est pas non plus envisageable.

Ce rassemblement potentiel de personnes sur les voies de tramway représente de plus un risque pour les usagers piétons qui pourraient être victimes de la méconnaissance du site où les deux voies de tramway se croisent, constituant des conditions potentiellement accidentogènes.

Par conséquent, il est proposé un déploiement d'agents de sécurité dimensionné en fonction des jauges estimées sur la « fan zone » (cf. annexes) afin de garantir la continuité de fonctionnement du service, ainsi qu'une sécurisation optimisée de l'espace dont le coût est estimé à 509,6 K€ HT.

b) Bilan financier du renfort de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de la « fan zone »

L'ensemble de ces aménagements dont les éléments sont précisés en annexes devraient donc représenter un surcoût d'environ 1 470,1 K€ HT.

La densité de l'ensemble de ces dispositifs complémentaires ont conduit les villes et sites-hôtes de l'événement, par la voix du Club des Sites-hôtes, à interroger l'Etat et l'UEFA sur leur capacité à accompagner ces surcoûts, impossibles à assumer par les seules collectivités territoriales.

L'UEFA s'est tout d'abord engagée à renforcer tout le dispositif de sécurité au niveau du stade conformément aux préconisations ministérielles, dans la mesure où la gestion du site leur revient pour la compétition. Par ailleurs, l'instance européenne du football a accepté de contribuer financièrement au financement des « fan zones » sur les 10 sites-hôtes, avec une proratisation liée au nombre de jours d'ouverture, au nombre de visiteurs pouvant être accueillis et à la qualité du programme d'animation prévu. Bordeaux Métropole va ainsi pouvoir bénéficier d'une participation complémentaire de l'UEFA à hauteur de 520 K€. Cette dernière sera effectuée soit directement par l'UEFA, soit par l'intermédiaire de la Fédération Française de Football (FFF).

De son côté, l'Etat prévoit de proposer un plan spécifique pour sécuriser l'espace public autour du stade et de la « fan zone », mais également sur tous les espaces publics du territoire constituant un risque potentiel. Parallèlement à cette mesure, l'Etat a également pris à sa charge 80 % des coûts liés à la vidéoprotection des « fan zones » et s'est engagé par ailleurs à accompagner financièrement les sites-hôtes avec une participation de 8 M€ (incluant la vidéo-protection) pour le renforcement des dites « fan zones » (dont 734 K€ pour Bordeaux Métropole). Cette participation financière au bénéfice de Bordeaux Métropole s'établirait à 1 254 K€, sur la base d'une proratisation des coûts de sécurité entre les différents sites-hôtes.

Par conséquent, déduction faite de ces recettes, l'ensemble de ces aménagements directement liés à la nécessité de renforcer le niveau sécuritaire de la « fan zone » entraînerait un surcoût pour Bordeaux Métropole estimé à **216,09 K€ HT** (soit 408,19 K€ en charge budgétaire).

**SECURITE**

Montants HT	Fan zone	sécurité transports	surcoût total
Surcoûts sécurité	960 487,00 €	509 604,00 €	1 470 051,00 €

		UEFA	ETAT	Total recettes	Surcout résiduel sécur
Recettes sécurité	Maxi	520 000,00 €	734 000,00 €	1 254 000,00 €	<b>216 091</b>

*\*intégrant le surcoût de la sécurité des transports*

**2) Renfort de l'offre de transport en commun et plan de mobilité**

## a) Contexte

Le montant initial prévu de la mise en place du plan de mobilité destiné à l'accueil de l'événement était estimé à 450 K€ HT pour des recettes initiales prévues de 300K€. Ces derniers tenaient compte du renfort de l'offre les jours de match ainsi que le renfort de l'offre fan zone (cf. annexes). Il prévoyait également des mesures complémentaires et des coûts de gestion et de location de parking.

Afin d'affiner la mise en œuvre de ce plan, il a été nécessaire de prévoir en complément, une étude afin d'envisager une nouvelle sortie au niveau du parking du parc des expositions et les travaux correspondants, l'aménagement de surface de la piste d'accélération de motos où est prévu un parking de bus ainsi que la pose et la dépose de la signalétique appropriée pour l'événement. Les coûts de ces aménagements sont quasiment couverts par le budget initial programmé sur les coûts aléatoires et de gestion de parking (218,8 K€ HT contre 190 K€ HT prévus initialement, voir annexe Plan de mobilité). Cette gestion a en effet été négociée avec l'UEFA qui a accepté d'en assurer la prise en charge qui revenait initialement à Bordeaux Métropole.

Par ailleurs, au regard des directives de l'autorité préfectorale, toujours pour des questions de sécurité, il est obligatoire de prévoir un plan de circulation spécifique autour de la « fan zone ». Les services de sécurité publique de l'Etat, et plus particulièrement le RAID, imposent un périmètre autour de la « fan zone » à l'intérieur duquel le stationnement et la circulation peuvent être proscrits en fonction des jauges programmées sur la « fan zone ». L'aménagement de ce plan, consommateur en mobilisation humaine et matérielle (dont signalétique), est estimé quant à lui à 80 K€ HT.

De plus, l'ensemble de ces dispositifs complexes, directement liés aux renforts de la sécurité, demanderont un plan de communication spécifique concernant les aménagements supplémentaires liés aux transports et à la mobilité (dispositifs de contrôle et d'accès, informations riverains, commerçants, plans etc...), dont le montant a été évalué à 50 K€ HT et qui devra être imputé sur la ligne budgétaire « communication » de l'Euro.

Concernant la problématique des transports en commun, plusieurs paramètres ont conduit Keolis à revoir le renfort d'offre des transports en commun.

Tout d'abord, au regard des jauges de fréquentation attendues de la « fan zone » (fonction du tirage au sort et notamment des affiches des matchs à Bordeaux, ainsi que des matchs de l'équipe de France), un besoin complémentaire a été mis en évidence par Keolis afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau. Ce renfort, précisé en annexe, est indispensable, notamment pour évacuer l'esplanade des Quinconces en fin de soirée. Il est à noter que des recommandations préfectorales amènent à prolonger le renfort jusqu'à deux heures du matin certains soirs. En effet, il est préconisé de fermer la « fan zone » en même temps que les principaux bars afin d'éviter de nouveaux rassemblements autour de ces derniers et d'encourager ainsi le public à rejoindre son lieu d'hébergement, réduisant par voie de conséquences les risques et les troubles à l'ordre public.

Ce renfort est également incontournable pour assurer notamment la desserte du stade les jours de match à Bordeaux, conditionnant le remplissage du stade avant le début de la rencontre.

A ces contraintes, vient se rajouter le caractère spécifique du match du 21 juin à 21 h, se déroulant en même temps que les animations de la fête de la musique, et concernant un pays frontalier voisin, l'Espagne, occasionnant par conséquent des difficultés complémentaires, nécessitant le déploiement de dispositifs dédiés.

Le travail collaboratif entrepris avec les fédérations nationales des équipes qui évolueront à Bordeaux laissent présager de nombreux visiteurs dans la ville, dont plusieurs dizaines de milliers de personnes par nation ne pourront être détentrices de billets pour se rendre au stade. Il est également annoncé qu'un certain nombre de visiteurs éliront résidence 3 à 4 jours sur notre territoire, ce qui nécessite des adaptations afin que ces personnes puissent utiliser le réseau de transport en commun métropolitain, sans pour autant dégrader l'offre aux usagers habituels.

Afin de sécuriser les recettes et d'assurer le meilleur service pour l'ensemble des utilisateurs pendant toute la durée de la compétition, il a été décidé de déployer du 10 juin au 10 juillet 2016, le PASS

événement, renommé pour l'occasion PASS EURO. La mise en place de ce PASS EURO journalier permettra, en outre, à tous les habitants de la Métropole, et notamment aux plus modestes, de se déplacer à un tarif avantageux et de profiter au mieux de l'ensemble des manifestations mises en place tout au long du mois. Son tarif sera celui du PASS événement, soit 3 € (conformément à la proposition réalisée dans le cadre de la fixation des tarifs du réseau TBC pour 2016/2017) ; pour mémoire, le Pass journée est habituellement à 4,6 € sur le réseau TBM.

Ces derniers seront téléchargeables sur internet et le dispositif sera couplé d'un programme d'accueil, d'orientation et d'information au travers de l'intervention de volontaires de Bordeaux Métropole. Ces dispositifs permettront de limiter la fraude, notamment vis-à-vis des visiteurs étrangers.

#### b) Bilan financier du renfort de l'offre de transport en commun et du plan de mobilité

Le renfort et les régulations du réseau de transport en commun, évalués par Keolis qui en assurera la prise en charge initiale, représentent un montant estimatif réactualisé à 958,42 K€ HT, soit un surcoût de 608,42 K€ HT (350 K€ HT prévus). Le montant du plan de mobilité réactualisé est estimé à 218,8 K€ HT (contre 100 K€ HT estimé initialement), et celui du plan de circulation autour de la Fan zone à 80 K€ HT, soit un surcoût global de 807,22 K€ HT (847,06 K€ en charge budgétaire) par rapport aux estimations initiales.

En parallèle, la mise en place du PASS EURO constitue un apport de recettes au vu du nombre croissant d'utilisateurs, dont le montant a été évalué à 540 K€, soit des recettes supplémentaires de 240 K€ par rapport aux évaluations initiales.

Par conséquent, la mise en œuvre du plan de mobilité tenant compte des derniers éléments de contexte, représente un surcoût évalué à 567,2 K€ HT (607,06 K€ en charge budgétaire) auquel s'ajoutent 50 K€ HT sur le volet communication.

#### **MOBILITE**

Montant HT	Initial prévu	Renfort d'offre actualisée	Régulation actualisée	Surcoûts
Coûts Renfort TC	350 000,00 €	462 925,00 €	495 498,00 €	608 423,00 €

Montant HT	Initial prévu	Réévaluation	Surcoûts
Coûts Plan de mobilité (hors TC)	100 000,00 €	218 800,00 €	118 800,00 €
Coûts plan de circulation FZ		80 000,00 €	80 000,00 €

<b>Total des coûts</b>	<b>450 000,00 €</b>	<b>1 257 223,00 €</b>	<b>807 223,00 €</b>
------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

	Initial prévu	réactualisé	Total recettes supp	Surcoût résiduel Mob
Recettes Plan mobilité	300 000,00 €	540 000,00 €	240 000,00 €	<b>567 223,00 €</b>

### **3) Aménagements spécifiques au stade pour l'accueil de l'EURO 2016**

L'organisation de ce type de compétition internationale dans l'enceinte d'un stade nécessite la mise en œuvre d'aménagements très spécifiques, notamment liés à son caractère exceptionnel et populaire, avec la mise en place d'espaces médias et logistiques exceptionnels.

Le choix de ne pas inclure ces aménagements dès la conception de l'ouvrage a été délibérément opéré par la ville de Bordeaux, titulaire du contrat avec l'UEFA, car les dépenses évaluées pour des infrastructures définitives étaient largement supérieures à celles d'aménagements provisoires, pris en

charge en partie par l'UEFA. Certaines villes en ont d'ailleurs fait l'expérience à leur détriment concernant leur nouvel équipement.

Ces coûts, sont donc ceux représentés par la location du stade, les frais de renfort de personnel et de fonctionnement auprès de l'exploitant ainsi que ceux liés à la mise en configuration spécifique (cf. annexes). Ils représentent un montant total de 2 175 K€ HT à la charge de la ville de Bordeaux.

Ces frais sont partiellement couverts par le loyer négocié auprès de l'UEFA et la FFF et perçu par la ville, dont le montant s'élève à 1 400 K€ HT.

Le calendrier de transfert des équipements sportifs d'intérêt métropolitain au profit de Bordeaux Métropole ne coïncidant pas avec celui de l'organisation de l'EURO 2016, la Ville de Bordeaux, signataire du contrat de stade, était la seule habilitée à négocier les conditions de mise à disposition du nouveau Stade dans le cadre de son contrat avec l'exploitant du stade.

Il reviendra donc à Bordeaux Métropole, organisatrice de la manifestation, de rembourser les frais résiduels estimés à 775 K€ HT à la ville de Bordeaux, au titre de la mise à disposition du stade en configuration EURO.

#### **4) Bilan financiers des dépenses et recettes non intégrées dans le budget initial**

Afin de réduire la charge nette pour Bordeaux Métropole de l'organisation de cet événement international, des négociations sont actuellement en cours entre La Région et Bordeaux Métropole afin de conclure une convention de partenariat local institutionnel de l'événement et dont la contribution financière serait comprise entre 200 et 500 K€.

Enfin, la participation financière de l'UEFA de 2 M€ au titre du programme Héritage pour la réalisation d'équipements sportifs de proximité, initialement non intégrée dans le budget, est à inclure dans le bilan financier puisque bon nombre des communes de la Métropole vont en bénéficier en sus de la ville de Bordeaux bénéficiant du premier million d'euros et destiné à la rénovation du stade Galin dans le quartier de la Benauge.

Ainsi, 16 d'entre-elles profiteront de ce dispositif dans le cadre de l'appel à projet destiné à répartir le second million d'euros, qui est pour rappel, conditionné par la « clause de succès » de l'événement, dépendant notamment du respect de la mise en œuvre d'un stade, d'une fan zone et d'un service de transport en commun adaptés à l'événement.

**Compte tenu des éléments d'actualisation présentés, le nouveau budget prévisionnel de l'organisation de l'EURO s'établirait en montant budgétaire pour Bordeaux Métropole à :**

DEPENSES	Initial	Réactualisé
CONCEPTION / EXPLOITATION FAN ZONE* (nette)	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
SURCOUTS SECURITE (Fan zone et extérieur)		1 662 189,00 €
APPEL A PROJETS PROGRAMME D'ANIMATION	500 000,00 €	500 000,00 €
PLAN DE MOBILITE	450 000,00 €	1 316 983,00 €
COMMUNICATION + NUMERIQUE + VOLONTAIRES	350 000,00 €	400 000,00 €
ACHAT BILLETTERIE	280 000,00 €	287 500,00 €
MISE A DISPOSITION SERVICES VILLE BORDEAUX	160 000,00 €	172 644,00 €
AMENAGEMENTS STADE REMBOURSEMENT VILLE		775 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 740 000,00 €</b>	<b>7 114 316,00 €</b>

*\*Initialement le coût global était estimé à 3 M€, avec des recettes commerciales de 1 M€, soit un solde résiduel initial à la charge de la Métropole de 2 M€. A l'issue de la procédure de marché, le prestataire retenu a proposé un coût global à hauteur de 4 M€ mais a estimé des recettes qu'il garantit à la collectivité à hauteur de 2 M€. Le coût résiduel réactualisé de 2 M€ à la charge de Bordeaux Métropole est donc*

*inchangé (hors surcoûts liées au renforcement de la sécurité).*

RECETTES		Initial	Réactualisé	
			MINI	MAXI
	PLAN DE MOBILITE	300 000,00 €	540 000,00 €	540 000,00 €
	PARTICIPATION UEFA (ou FFF)		520 000,00 €	520 000,00 €
	PARTICIPATION ETAT		734 000,00 €	734 000,00 €
	PARTENARIAT INSTITUTIONNEL		200 000,00 €	500 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>300 000,00 €</b>	<b>1 994 000,00 €</b>	<b>2 294 000,00 €</b>

	Initial	Réactualisé	
		MAXI	MINI
<b>SOLDE A CHARGE POUR BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>3 440 000,00 €</b>	<b>5 120 316,00 €</b>	<b>4 820 316,00 €</b>

	MAXI	MINI
<b>SURCOUTS / MONTANT INITIAL POUR BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>1 680 316,00 €</b>	<b>1 380 316,00 €</b>

Un bilan financier sur les dépenses et recettes directes, mais également indirectes liées à l'organisation de cet événement sera réalisé après l'Euro 2016.

Ce dernier tentera notamment de mettre en évidence les coûts effectifs liés aux services déployés ou renforcés pour l'occasion (collecte des déchets, nettoyage etc...) ainsi que les retombées directes et indirectes occasionnées. Une première estimation du coût de la propreté est d'environ 100 000 euros répartis entre 84 000 euros de masse salariale (renfort de saisonniers) et 16 000 euros de renforts de prestations de service (fréquences de ramassage des corbeilles, et de nettoyage des sanitaires publics..).

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice-président,

Monsieur Michel HERITIE